

Contentieux

Études

- Pour une revalorisation de la spécificité des recours administratifs,
par Gilles PELLISSIER 317
- Les compétences juridictionnelles en matière de protection sociale des fonctionnaires et des agents publics,
par Francis ZAPATA 333

Fonction publique

Étude

- Le principe de parité entre fonctions publiques, un principe peu de chagrin,
par Benoît JORION 341

Organisation et relations administratives

Étude

- Le partenariat, une notion juridique en formation ?
par Véronique HÉMERY 347

Jurisprudence

- Le refus d'habilitation au secret-défense n'a pas à être motivé,
par Catherine BERGEAL 358
(Concl. sur CE, 13 juin 1997, *Ministre de la Défense c/ M. P.*)

Police

Étude

- La contribution de la jurisprudence constitutionnelle à la théorie de la police administrative,
par Tania-Marie DAVID-PECHEUL 362

Jurisprudence

- Couvre-feu pour les enfants ?,
par Pierre-Laurent FRIER 383
(Note sous Ordonnance Président Section du Contentieux, 29 juill. 1997)

Urbanisme

Étude

- Rapport de présentation et légalité des documents d'urbanisme,
par Erwann I.E CORNEC 390

Droit administratif et droit communautaire

Jurisprudence

- Marchés publics et droit communautaire
- 1. La directive sur les marchés publics de travaux
– Applicabilité de la directive non transposée,
par Henri SAVOIE 407
(Concl. sur CE, Ass., 6 févr. 1998, *Tête*)
– Application de la directive après transposition,
par Catherine BERGEAL 421
(Concl. sur CE, Ass., 20 févr. 1998, *Ville de Vaucresson et autres, M. Thalineau* [3 espèces])
- 2. La directive sur les marchés publics de services
– Application aux contrats entre personnes publiques,
par Jean-David DREYFUS 434
(Note sous TA Strasbourg, 23 mai 1997, *Société Lyonnaise des eaux c/ Communauté de communes du Piémont de Barr et Service des eaux de l'assainissement du Bas-Rhin*)

Droit administratif et droit international

Actualité législative et réglementaire Actualité jurisprudentielle

- par David RUZIÉ 442

Décisions récentes du Tribunal des conflits, arrêts et avis récents du Conseil d'État

- par Philippe TERNEYRE 451
(période du second semestre 1997 et du 1^{er} janvier 1998 au 28 février 1998)

Relevé d'arrêts rendus par la cour administrative d'appel de Lyon (pendant l'année 1997)

- par Paul VIALATTE 470

Tables

- Alphabétique de matières et chronologiques de textes et de jurisprudence 475

Les opinions émises dans la revue n'engagent que les auteurs



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

Éditions Dalloz

31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris cedex 14

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

© Éditions Dalloz - 1998

400282



61060

CARDEX	✓
VOCES	
B. DATOS	✓
OK	
2-1998	

Correspondance concernant la rédaction
Revue française
de droit administratif
Dalloz-Sirey, 31-35, rue Froidevaux
75685 Paris Cedex 14

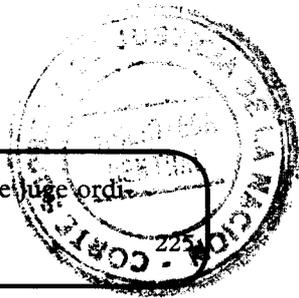
Abonnements
(Joindre paiement à l'ordre de Dalloz-Sirey -
messageries aériennes sur demande.)
Abonnement annuel partant
du 1^{er} numéro de l'année
6 n^{os} 1998
France et DOM : 735 F
Étranger : 860 F

Administration et abonnements
Dalloz-Sirey, 31-35, rue Froidevaux
75685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 40 64 53 53

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue sont priés d'en aviser le service des abonnements sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de six mois le service des numéros manquants.

revue française de droit administratif

Table des matières



De quelques incidences du contrôle de la conventionnalité internationale des lois par le juge ordinaire (*Malaise dans la Constitution*),
par Denys de BÉCHILLON

Étrangers

1. Études

- Statut de réfugié et persécution par des agents non publics, par Frédéric TIBERGHIEU
- Le droit d'asile en Allemagne après la réforme, par Ulrich BECKER

2. Jurisprudence

- La naturalisation des conjoints d'étrangers en situation irrégulière, par Jean-Frédéric MILLET (Concl. sur TA Nantes, 11 juill. 1996, *Mme Mouftakir, MM. Djaid, Laib*)
- Les interdictions administratives de territoire, par Elydia FERNANDEZ (Concl. sur TA Montpellier, 19 mars 1997, *MM. Kordi, Padurariu, Ene*)
- Le droit au retour de l'étranger irrégulièrement expulsé, par Jean-Frédéric MILLET (Concl. sur TA Nantes, 30 mai 1997, *M. Soualmi*)

Declaracion de la Corte Suprema	
Nº de Orden	
Ubicación	75. 244

258

276

282

290

Rubriques

Actes unilatéraux et contrats

Jurisprudence

Régie intéressée et marchés publics,
par Christian LAMBERT

297

(Concl. sur CAA Paris, 11 déc. 1997, *CGE et SEDIF c/ Préfet de la région Île-de-France*)

Aménagement du territoire

Étude

Le patrimoine commun de la nation, déclaration de principe ou notion juridique à part entière ?,
par Isabelle SAVARIT

305

rtop 2

1998

Bimestrielle

14^e année

Mars-Avril

Pages 223-476

SIRIY
EDITIONS